

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12 Les documents disponibles...

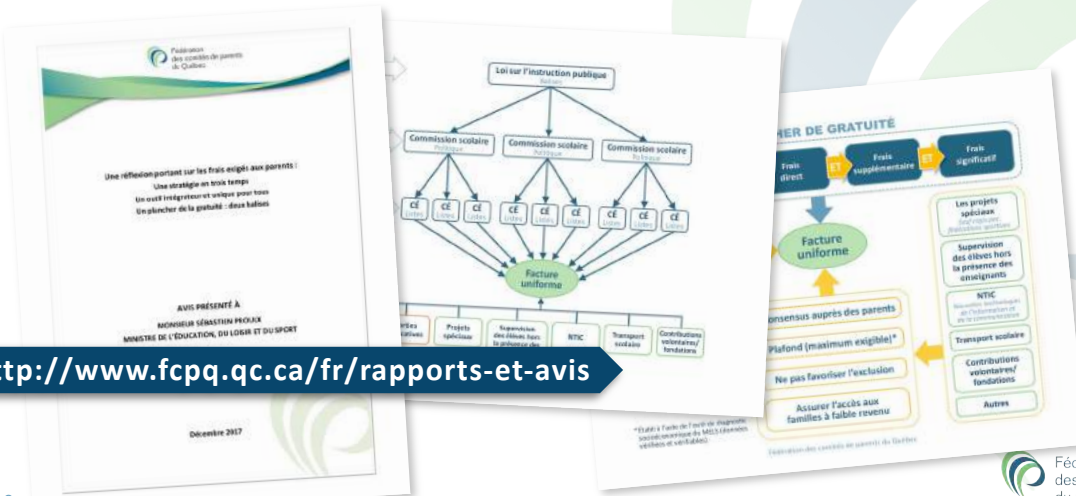


1 Conseil gén



8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12 Les balises proposées par la FCPQ



2 Cons



8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12 Cheminement du projet de loi

Étape	Fait	Notes
1. Dépôt à l'Assemblée nationale	✓	21 février 2019
2. Consultations en commission	✓	Mémoire de la FCPQ présenté le 26 mars 2019
3. Adoption du principe par l'Assemblée	✓	4 avril 2019
4. Étude détaillée (article par article)	✓	Ajout d'amendements Finalisée le 15 mai 2019
5. Prise en considération par l'Assemblée du rapport de la commission	✓	Le rapport a été adopté mercredi! 71 voix contre 49
6. Adoption par l'Assemblée nationale		
7. Sanction par le lieutenant-gouverneur		

3 Conseil général de la FCPQ

Fédération
des comités de parents
du Québec

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12 Sondage éclair de la FCPQ

- ✓ **Écoles primaires :**
 - 13 % des écoles primaires auraient des PPP.
 - Le coût moyen des PPP au primaire serait d'environ 300 \$ annuellement.
- ✓ **Écoles secondaires :**
 - Un peu plus de la moitié (55 %) des écoles secondaires auraient des PPP.
 - Le coût moyen des PPP au secondaire serait d'un peu moins de 1000 \$ annuellement.

4 Conseil général de la FCPQ

Fédération
des comités de parents
du Québec

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Le projet de loi 12 en 5 grands thèmes

1. Les projets pédagogiques particuliers : une exception au droit à la gratuité des services éducatifs

- Sauf pour les frais de nature administrative (ouverture de dossier, sélection, administration d'épreuves, etc.)
- Encadrés par des balises
- Cueillette de données au cours de la prochaine année afin d'effectuer des ajustements pour tendre vers la gratuité, l'équité et l'accessibilité

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Le projet de loi 12 en 5 grands thèmes

2. Deux sorties scolaires par élève, par année scolaire... c'est garanti!

- Financement sécurisé dans les règles budgétaires
- Inclut le transport
- Tient compte des circonstances particulières propres à certaines CS

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Le projet de loi 12 en 5 grands thèmes

3. Uniquement des frais réels, encadrés par des balises!

- Appuyés par une justification
- Balises additionnelles dans le contenu réglementaire
- Contenu réglementaire révisé dans 2 ans

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Le projet de loi 12 en 5 grands thèmes

4. Le conseil d'établissement : un acteur de premier plan

- Approuve toutes les contributions financières
- Sauf celles exigées pour le transport et le service de garde
- Met en place un comité de parents du services de garde, sur demande

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Le projet de loi 12 en 5 grands thèmes

5. Fournitures scolaires, matériel didactique, manuels, photocopies... des précisions qui sont bienvenues!

- Définitions et énumération des objets visés dans la loi
- Inclut les outils technologiques et logiciels
- Listes à venir dans le contenu règlementaire

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Règles budgétaires 2019-2020

✓ 15186 – Sorties scolaires en milieu culturel

- Couvrir la totalité des dépenses, incluant les coûts de transport, liées à une sortie scolaire à caractère culturel
Mesure protégée
- **30,5 M\$** – *bonification de 23,5 M\$*

✓ 15230 – École accessible et inspirante

- Faciliter l'accès de tous les élèves aux diverses activités, sorties éducatives et projets réalisés dans les écoles
Mesure dédiée
- **43,1 M\$** – *bonification de 16,1 M\$*

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Le contenu réglementaire projeté en 4 points

1. Le matériel

- Des listes détaillées :
 - ✓ *Ce qui devrait être gratuit*
 - ✓ *Ce qui pourrait faire l'objet d'une contribution*
- L'entretien du matériel fourni gratuitement devrait lui aussi être gratuit!

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Le contenu réglementaire projeté en 4 points

2. Des normes additionnelles

- Toute contribution financière devrait faire l'objet d'une facture claire et détaillée.
- Aucune contribution ne pourrait être exigée pour un service ou une activité financé en vertu des règles budgétaires.
- La facture ne devrait pas inclure de montant pour un don ou une contribution volontaire.
- Le CÉ devrait instaurer des mesures favorisant l'accès aux services, activités et matériels pour lesquels des contributions sont exigées.

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Le contenu réglementaire projeté en 4 points

3. Les activités scolaires

- Le droit à la gratuité ne s'appliquerait pas...
 - ✓ Aux activités qui se déroulent à l'extérieur de l'établissement;
 - ✓ Aux activités qui se déroulent avec la participation de personnes ne faisant pas partie du personnel de la CS.

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Le contenu réglementaire projeté en 4 points

4. Les projets pédagogiques particuliers

- L'exception au droit à la gratuité s'appliquerait aux programmes suivants :
 - ✓ Sport-études
 - ✓ Art-études
 - ✓ Éducation internationale reconnue par l'OBI
 - ✓ Projets de type « concentration »
 - ✓ Projets de type « profil »

8.0 Ateliers sur l'actualité

LE PROJET DE LOI N° 12

Le contenu réglementaire projeté en 4 points

4. Les projets pédagogiques particuliers

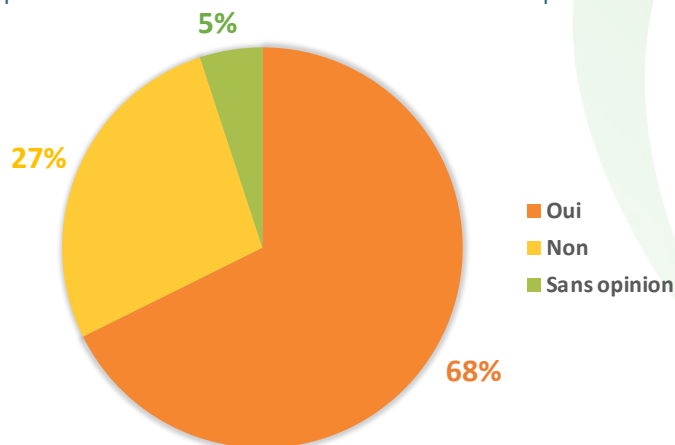
- L'exception au droit à la gratuité serait limité par des balises additionnelles.
- La gratuité ne s'appliquerait pas pour...
 - ✓ *L'accréditation par une organisation externe;*
 - ✓ *La délivrance d'une attestation par une organisation externe;*
 - ✓ *La coordination pédagogique nécessaire au projet;*
 - ✓ *La participation d'entraîneurs ou spécialistes des arts n'agissant pas à titre d'enseignants.*

15 Conseil général de la FCPQ

Fédération
des comités de parents
du Québec

8.0 Ateliers sur l'actualité

3. Êtes-vous favorable à ce que le droit à la gratuité ne s'applique pas aux services dispensés dans la cadre de projets pédagogiques particuliers et aux activités scolaires déterminées par le ministre?

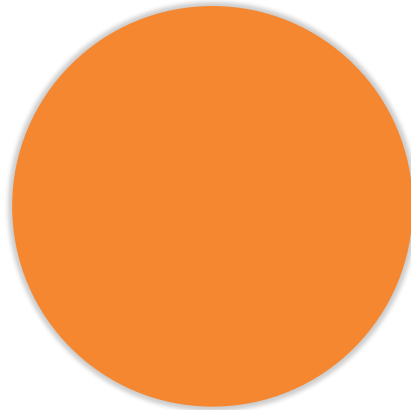


16 Conseil général de la FCPQ

Fédération
des comités de parents
du Québec

8.0 Ateliers sur l'actualité

4. Êtes-vous favorable à ce que le conseil d'établissement approuve les contributions financières pouvant être exigées pour les objets qui ne sont pas couverts par le droit à la gratuité?



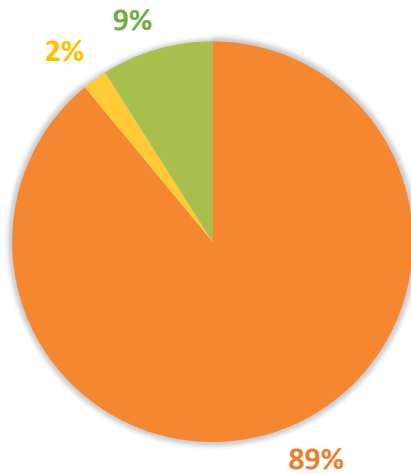
- Oui
- Non
- Sans opinion

17 Conseil général de la FCPQ

Fédération des comités de parents du Québec

8.0 Ateliers sur l'actualité

14. Selon vous, le principe des balises proposées par la FCPQ devrait-il être intégré à la loi ou aux règlements établis par le ministre?



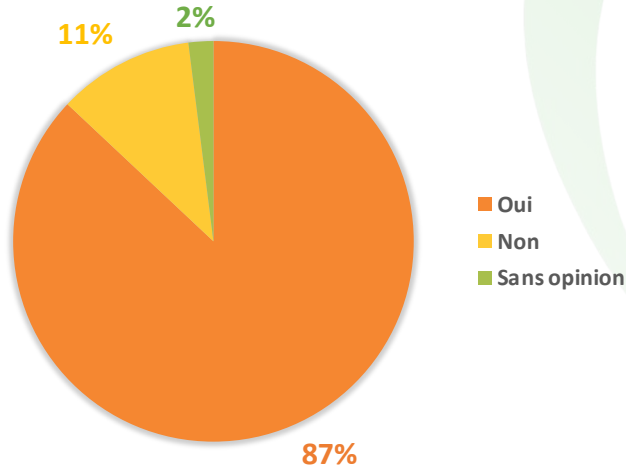
- Oui
- Non
- Sans opinion

18 Conseil général de la FCPQ

Fédération des comités de parents du Québec

8.0 Ateliers sur l'actualité

18. Selon vous, le ministre devrait-il établir une définition claire et uniforme des différents types de projets pédagogiques particuliers qui s'appliqueraient partout dans le réseau public?

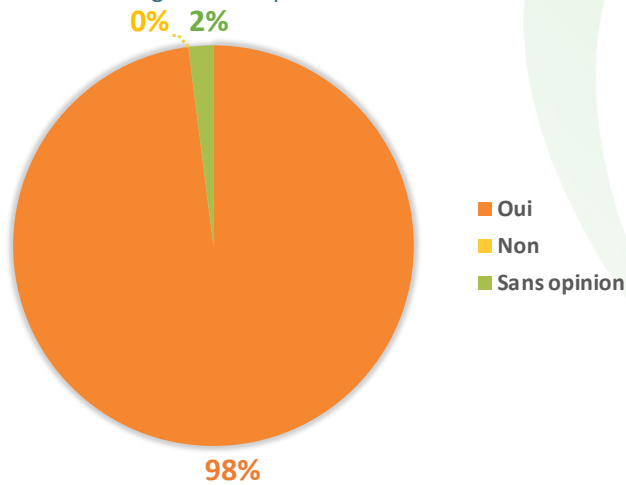


19 Conseil général de la FCPQ

Fédération des comités de parents du Québec

8.0 Ateliers sur l'actualité

20. Selon vous, est-il important d'assurer que tout élève répondant aux exigences d'un programme pédagogique particulier puisse y être admis sans égard à la capacité financière de sa famille?



20 Conseil général de la FCPQ

Fédération des comités de parents du Québec

8.0 Ateliers sur l'actualité

MESSAGE AUX DÉPUTÉS :

M. ou Mme X,

Il est primordial pour les parents d'élèves que le projet de loi 12 soit adopté le plus rapidement possible. Il est prêt à être adopté depuis presque deux mois. Nous sommes en train de répéter les mêmes erreurs que l'année dernière, puisque les écoles ne peuvent pas commander de matériel, ni approuver des frais avant que les règlements soient publiés, puis diffusés à travers le Québec. Pourtant, les conseils d'établissement sont en train d'approuver les factures scolaires puisque la fin de l'année approche. Donnons-nous un cadre clair ! Ce sont encore les services aux élèves qui paieront le prix si nous nous exposons à un autre recours collectif à partir du 1^{er} juillet.

Signé X, un parent engagé